VOTRE SERVICE RETRAITE VOUS ACCOMPAGNE...

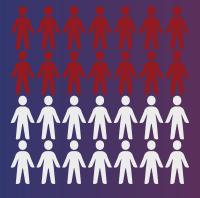
Au 1^{er} janvier 2024, les outils CNRACL évoluent suite à la réforme des retraites. Votre CDG s'adapte et vous propose une nouvelle prestation retraite.

1

La plateforme PEPS na plus de secret pour vous

Vous savez compléter le dossier et transmettre les justificatifs

Vous envoyez directement le dossier de liquidation à la CNRACL



2

Contrôle des dossiers

Vous appelez le dossier sur Pep's

> Vous le complétez et téléversez toutes les pièces nécessaires

Vous l'envoyez au CDG pour contrôle

Votre gestionnaire retraite envoie le dossier à la CNRACL

compris dans la cotisation

3

Le CDG s'occupe de tout!

Vous complétez la fiche de saisine du service retraite

Votre gestionnaire retraite traite le dossier pour vous de A à Z

50 euros/ dossier de pension normale

80 euros/ dossier de pension d'invalidité



